



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



PREMIÈRE SESSION DE L'ANNÉE 2022 DU CONSEIL DE CONCERTATION ENTRE L'ETAT ET LE SECTEUR PRIVÉ

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MADAME LE PREMIER MINISTRE
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, Président du comité technique de concertation entre l'Etat et le secteur privé,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Monsieur le Président de l'Association des grandes entreprises du Togo,

Madame la Présidente de la délégation spéciale de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo,

Monsieur le Président de Eurocham,

Monsieur le Vice-président du Patronat,

Madame la Présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprise du Togo,

Monsieur le Directeur général de Ecobank Transnational Incorporated,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises et représentants du secteur privé,

Monsieur le Conseiller régional / chef projet-ZLECAf,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil de concertation entre l'Etat et le secteur privé,

1- Permettez-moi avant tout propos de rendre gloire à Dieu pour ses grâces infinies pour notre cher pays et ses laborieuses populations.

2- J'adresse à chacun de vous, mes vifs remerciements pour votre participation active à cette première session de l'année 2022 du conseil de concertation entre l'État et le secteur privé et la qualité des échanges.

3- Je voudrais particulièrement remercier Monsieur TSOWOU, conseiller régional programme/ chef projet-ZLECAf au centre de services régional pour l'Afrique du PNUD, pour la qualité de sa communication sur cet important instrument qu'est l'accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). J'adresse aussi mes félicitations aux autres intervenants de cette rencontre, M. le ministre du commerce de l'industrie et de la consommation locale et M. le président de l'Association des grandes entreprises du Togo pour leur présentation sur le sujet.

4-Je salue les acteurs du secteur privé pour leur mobilisation et leur contribution au cadre de concertation et de dialogue et plus particulièrement à la réussite de la rencontre de ce jour. C'est, en effet, ensemble que nous pourrons trouver des réponses appropriées aux défis structurels de développement du secteur privé togolais afin qu'il soit plus dynamique et prospère pour jouer pleinement son rôle moteur dans l'expansion de l'économie togolaise.

Mesdames et messieurs,

5- La feuille de route gouvernementale, dont la vision est de faire du Togo, un pays en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable, fait du secteur privé un partenaire

privilegié de l'Etat, et le gouvernement travaille activement à créer les meilleures conditions pour l'accroissement des investissements privés au Togo.

6- Au cours de l'année 2021, et à titre illustratif, 277 milliards de FCFA d'investissements prévus ont été approuvés par le comité d'agrément suivant le régime du code des investissements et le régime de la zone franche, dont 162 milliards pour les investissements directs étrangers et 115 milliards de FCFA pour les investissements directs nationaux.

7- La concrétisation de ces investissements qui ont visé notamment, les secteurs du bois, de la construction, de l'agroalimentaire, de l'habillement/textile, doit concourir à créer des emplois et à renforcer l'offre de production de biens et services domestiques. Ils sont les résultats de nos efforts communs, gouvernement et secteur privé.

8- Ainsi, le gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes structurelles pour favoriser un environnement encore plus propice aux investissements dans les secteurs clés de notre économie afin d'améliorer les conditions d'exercice des activités des entreprises et de promouvoir l'émergence de champions nationaux.

9- En ce sens, la loi portant sur les contrats de partenariats public-privé pour laquelle nous attendons une contribution importante du secteur privé local et international a été votée en décembre dernier. Ce nouveau cadre juridique permettra de faciliter et d'accroître l'investissement privé en optimisant la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs stratégiques de l'économie nationale. Il contribuera également à l'amélioration constante du climat des affaires dans notre pays.

10- La loi relative aux marchés publics a été également réformée en introduisant des dispositions innovantes afin d'assurer une plus grande célérité des procédures, un renforcement des bases de l'environnement des affaires et une utilisation plus optimale des crédits budgétaires.

11- Par ailleurs, l'adoption et la mise en application du nouveau code du travail est un gage de renforcement du dialogue social dans nos entreprises mais aussi permet d'assainir le cadre d'exercice du droit de grève. Pour une économie émergente qui souhaite attirer des investisseurs et favoriser le bien être des salariés, il est nécessaire de nous assurer que les revendications sociales s'exercent en toute responsabilité et légalité. Nous ne devons pas transiger avec ce cadre légal que nous nous sommes fixés.

12- La poursuite de la mise en place de la Plateforme industrielle d'Adetikopé, ainsi que l'activation de toutes les chaînes de valeur identifiées dans la stratégie nationale ZLECAf, la modernisation et le développement des infrastructures de transports, la modernisation de l'agriculture, la digitalisation en cours des services publics, le dynamisme et la résilience de nos TPME, PME/PMI, la poursuite des réformes pour l'amélioration du climat des affaires constituent un début de réponse aux défis du nouveau marché unique africain.

13- Toutes ces avancées traduisent la qualité du leadership, la détermination du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, à créer les conditions pour une transformation sociale et économique de notre pays. Nous devons tous tirer une leçon d'engagement de ces réussites récentes, réalisées en plein cœur d'une terrible pandémie.

Mesdames et Messieurs,

14- Par la richesse de vos contributions pertinentes, vous nous rassurez que le secteur privé prend la mesure des enjeux de la mise en œuvre de la ZLECAf pour en tirer tous les avantages possibles en bâtissant sur nos atouts. Nos avantages comparatifs nous confèrent déjà un accès privilégié et une position centrale sur le marché régional tels que : la stabilité et la sécurité maintenue sur notre territoire, notre position de hub logistique (avec notre port moderne et compétitif desservant plusieurs régions de l'Afrique, des services aéroportuaires permettant de connecter les pays sur le continent et au reste du monde), notre position de hub financier abritant plusieurs institutions financières, l'agilité dans notre gouvernance, une jeunesse entreprenante....

15- Le rôle de hub de service est véritablement marqué aujourd'hui par la digitalisation des services publics auquel le gouvernement accorde une attention particulière dans la mise en œuvre de sa politique de transformation structurelle.

16- Je voudrais rappeler ici l'inauguration par le Chef de l'Etat, il y a quelques jours, du point d'atterrissage du câble sous-marin Equiano de Google au Port de Lomé, qui va contribuer à transformer durablement le paysage numérique et l'économie de notre pays. Loin d'être anodin, le choix de notre pays est le résultat des efforts de tous les togolais pour que nous soyons attractifs, accueillants et efficaces.

Mesdames et Messieurs,

17- L'instabilité du contexte sociopolitique et économique mondial met à l'épreuve notre résilience. Alors qu'une accalmie semble se profiler sur le front de la pandémie à la covid-19, nous devons toujours faire

face au renchérissement des prix des facteurs de production et des denrées de base, avec des conséquences importantes sur la compétitivité des produits et le coût de la vie.

18- Je voudrais vous rassurer que le gouvernement est attentif à l'évolution de la conjoncture pour prendre, comme il l'a toujours fait, les mesures idoines afin de préserver la résilience de notre économie et soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

19- Le Gouvernement est aussi à l'écoute de toutes initiatives et propositions qui permettront au secteur privé de maintenir le cap, de se renforcer et de devenir plus compétitif, en particulier dans le contexte du marché unique africain. Nous avons ici l'opportunité de nous positionner durablement sur des chaînes de valeur régionales dans nos secteurs à fort potentiel : l'agro-industrie, les minerais, les textiles, les services.

20- Mais pour saisir pleinement les opportunités de cette vaste zone de libre-échange à l'échelle continentale, il faut une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés pour qu'elle soit implémentée efficacement et profite effectivement à notre économie.

21- A cet effet, il nous faut aller au-delà des textes pour prendre des mesures opérationnelles et concertées pour développer davantage les partenariats entre entreprises afin de créer des chaînes de valeur régionales intégrées plutôt que des chaînes de valeur concurrentes. Surtout, je nous invite à changer complètement notre « mindset » vis-à-vis de nos activités économiques. Nous devons penser en termes de marché global et africain quand nous envisageons de développer une activité.

22- Nous convenons ensemble que pour mieux réussir la ZLECAf, il faut préparer nos PME/PMI à la concurrence régionale et sous-régionale et leur donner de la visibilité à l'international.

23- Nous pouvons ainsi retenir de cette session qu'il convient prioritairement de :

- renforcer le cadre institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre de la ZLECAf, en recherchant le plus d'efficacité et d'agilité ;
- accélérer le développement de stratégies de mise en œuvre des chaînes de valeur en lien avec les priorités de la feuille de route gouvernementale et la stratégie nationale ZLECAf (en tenant compte des secteurs à fort potentiel tels que : agro-industrie, minerais, textiles, services) ;
- stimuler l'éclosion des champions nationaux ;
- renforcer la diplomatie économique pour la mettre au service de notre économie et de nos ambitions ;
- améliorer les capacités productives tout en développant la qualité des produits ;
- continuer de travailler afin d'offrir un cadre d'affaires attractif pour les investisseurs.

24- Je voudrais pour terminer mes propos, rassurer tous les chefs d'entreprises et les opérateurs économiques que toutes les observations et suggestions pertinentes, discutées lors de cette rencontre seront approfondies par les organes techniques du comité de concertation, afin de parvenir à renforcer la mise en œuvre de notre stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.

25- Pour ce faire, je vous exhorte tous à jouer, chacun en ce qui le concerne, sa partition pour que les acteurs gouvernementaux comme ceux du secteur privé s'approprient dans toute ses dimensions cet important instrument de développement économique qu'est la ZLECAf afin d'en faire un gain réel pour notre pays.

26- Je vous invite à aller visiter le Marché international de l'artisanat du Togo (MIATO) afin d'encourager nos artisans dans le développement de leurs activités.

27- C'est sur cette note d'exhortation que je voudrais déclarer clos les travaux de la première session de l'année 2022 du conseil de concertation entre l'État et le secteur privé et vous inviter à travailler en étroite synergie pour la concrétisation de nos ambitions de transformation structurelle de l'économie togolaise.

Que Dieu bénisse le Togo.
Je vous remercie de votre attention.



Lomé le 29 mars 2022